



FGTB

Ensemble, on est plus forts



Toutes infos et matériel disponibles sur le site www.fgtb2016.be



© Avec l'aimable autorisation de l'auteur.
« Democracy »
De My Hahn Hélène Nguyen

DANS NOS RÉGIONALES

Interrégionale de Bruxelles

La CGSP-Bruxelles vous aide à compléter votre déclaration d'impôt

Les permanences fiscales **pour les affiliés** de l'Interrégionale de Bruxelles - rue du Congrès :

- **mercredi 1^{er} juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h) **et de 13h30 à 16h** (dernière entrée à 15h30) ;
- **vendredi 3 juin de 8h30 à 12h30** (dernière entrée à 12h).

Documents nécessaires :

- votre carte d'identité électronique et votre code PIN ainsi que ceux de votre conjoint ou cohabitant légal ;
- votre formulaire de déclaration original ;
- votre document préparatoire ;
- vos fiches de revenus et celles de votre (salaire, pécule de vacances, chômage, mutuelle...) ;
- vos attestations (emprunt hypothécaire, assurance-vie, épargne-pension, libéralités...) ;
- éventuellement des documents justificatifs (extraits bancaires, factures, reçus de TVA, etc.).

Namur

Permanences fiscales

Exercice d'imposition 2016 Revenus 2015

Les camarades du secteur « AMiO – Ministères et Administrations », sous-secteur SPF « Finances » de la régionale de Namur se tiendront à la disposition des affiliés actifs et pensionnés, afin de les aider à rédiger leur déclaration d'impôt.

Cette permanence sera organisée **les mercredis 1, 8, 15 et 22 juin 2016 de 9h à 12h** à la régionale de Namur, rue de l'Armée Grouchy, 41.

Uniquement sur rendez-vous au 081/72 91 70 (le matin).

Il est demandé aux affiliés de se munir de tous les documents nécessaires tels que :

- fiche 281.10 ou autres... ;
- attestation assurance vie ;
- prêt hypothécaire ;
- si problème particulier joindre les pièces y afférant ;
- carte d'identité et code pin (si marié ou cohabitant, il faut la carte d'identité pour chaque personne).

Belgium bashing ou capitalisme bashing ?

Les récents attentats de Bruxelles marquent certainement un des événements les plus tragiques de l'histoire récente de notre pays. La CGSP marque son soutien et sa solidarité avec toutes les personnes et leurs proches atteintes par ces attentats horribles.

L'émotion retombée, il est important de réfléchir sur les causes de ces attentats, sur ce qui les a rendus possibles et quelles mesures sont susceptibles d'améliorer la sécurité de la population.

Depuis les attentats de Paris, certains médias et hommes politiques français s'étaient déjà égarés dans le Belgium bashing (dénonciation de la Belgique), c'était simple, même simpliste. Avec les attentats de Bruxelles, certains politiques belges évoquaient la responsabilité de l'État fédéral, certains pour dire que ce n'était pas assez fédéralisé, d'autres pour dire qu'il faudrait encore défédéraliser certaines compétences.

Ces raisonnements sont simplistes. La réalité, c'est qu'à tous les étages de ce pays, comme dans l'ensemble des autres pays, le manque de moyens financiers est criant et permet de comprendre comment on en arrive là.

Il faut cependant d'abord s'interroger si l'État belge est légitime dans sa lutte en Syrie et en Irak. Lutter contre le terrorisme est légitime. Mais bombarder Daesh, c'est aussi bombarder des populations civiles. Que ces bombardements soient russes, américains, français ou belges, aucun d'eux ne peut se justifier au nom de la lutte contre le terrorisme. Il est ironique de constater que des moyens budgétaires sont trouvés pour agir de la sorte.

Mais de coupes budgétaires en re-design de la Fonction publique, que ce soit la police, ou la justice, les moyens humains manquent mais aussi les équipements, qu'il s'agisse d'armes, de protection pour nos policiers ou des moyens de communications. Mais la réponse sécuritaire seule n'arrivera pas à endiguer la radicalisation d'une partie de la jeunesse.

Quel espoir offre-t-on aux jeunes de s'insérer dans la vie active ? Quelles perspectives d'un travail (et pas d'un job) ? Quelles formations ? Quelles chances offre-t-on aux jeunes Belges ? Surtout quand on connaît l'ampleur des discriminations à l'embauche sur la nationalité, ou l'apparence de la nationalité, aux jeunes d'origine immigrée !

Le travail social et communautaire, quand il existe encore, est fait avec des bouts de ficelle et les autorités politiques lui demandent de jouer le rôle d'auxiliaire de police.

Passée l'émotion, il faut réfléchir et passée la réflexion, il faut agir et agir c'est se battre face à ce gouvernement qui entend assurer la sécurité et la cohésion sociale avec moins de moyens, qui pourchasse les petits fraudeurs mais pas l'évasion fiscale.

Combattre ce gouvernement est une nécessité, c'est une obligation.

Luttons tous ensemble contre ce gouvernement de malheurs !

Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)

En juillet 2015, une résolution a été adoptée par le Parlement européen appelant les États européens à exclure des traités en cours de négociations les Services d'intérêt général (SIG) et les Services d'intérêt économique général (SIEG).

Cette résolution demande aussi que ces services soient abordés comme un tout indissociable et non « saucissonnable » et ce, afin d'éviter les libéralisations et privatisations par à-coups de différentes parties des services considérées artificiellement comme indépendantes. L'idée défendue ici étant que tous les « Services d'intérêt général » doivent être exclus du champ d'application des traités de libre-échange.

Il est ainsi possible à présent de se baser sur ce premier acquis important pour continuer les actions de lobbying politique.

Business Europe, l'un des lobbies capitalistes les plus influents dans ces dossiers, a manifesté son inquiétude quant à cette volonté du Parlement européen d'exclure les services publics des négociations : le monde des entreprises et de la finance a, en conséquence, redoublé de pression sur le Parlement. La bonne nouvelle, c'est que cette pression est un signe que les défenseurs de ces accords reconnaissent l'influence que peuvent bel et bien avoir les mobilisations citoyennes sur le positionnement de leurs représentants politiques.

Rappel du calendrier des négociations

Le CETA (accord entre l'Union européenne et le Canada) : il s'agit de l'accord qui, à ce stade, est le plus avancé. Les négociations ont débuté début 2009. Le texte a été publié le 29 février 2016. La ratification commencerait donc a priori vers juin 2016. La signature du texte par le Conseil est prévue en septembre 2016 lors du sommet UE-Canada.

Le Parlement européen devra alors à son tour voter l'accord (vraisemblablement en 2017) et peut-être également les parlements nationaux, s'il s'avère qu'il s'agit d'un accord « mixte », mais nous n'en avons pas encore la certitude.

Quoi qu'il en soit, il est probable que l'accord entre en vigueur déjà de façon provisoire dès la signature par le Conseil, ou au plus tard, après approbation du Parlement.

Le TTIP (accord entre l'UE et les États-Unis) : Les négociations ont débuté en 2013. La Commission européenne a pour objectif de finaliser l'accord avant la fin du mandat d'Obama (autrement dit avant fin 2016), de peur que le(la) prochain(e) président(e) des États-Unis remette en cause ce dernier, et a donc donné un coup d'accélérateur aux négociations. Il semble néanmoins que cela ne sera pas possible dans de si courts délais.

Le TISA, ou ACS (Accord sur le commerce des services) : Cet accord est en négociation entre 51 pays membres de l'OCDE, parmi lesquels figurent les 28 États membres de l'UE, représentés par la Commission européenne. Les négociations ont lieu toutes les 6 semaines depuis 2013. Elles visent spécifiquement la libéralisation la plus large et la plus avancée possible des services, en ce compris les services publics.

Pour une information plus complète sur le TISA, voir les sites :

www.cgspwallonne.be et www.world-psi.org



Quelles conséquences sur les services publics ?

Pour récapituler et synthétiser l'impact que ces accords commerciaux auraient sur les services publics s'ils entraient en application, rappelons les aspects essentiels de cette menace.

- **La clause de « statu quo » :** elle implique le blocage de la libéralisation et de la privatisation à leur niveau actuel, qui devra servir de « plus petit dénominateur commun » en termes de niveau de la libéralisation. Par ailleurs, les nouveaux services à créer seront automatiquement ouverts au privé.

- **L'effet de cliquet :** selon ce mécanisme faisant office de « bracelet colson », aucun retour en arrière ne sera possible après la libéralisation d'un service, ce qui signifie la fin de toute possibilité de retour à la sphère publique d'un service déjà libéralisé. Cette insidieuse disposition revient, dans les faits, à vider de sa substance toute capacité régulatrice qui est censée caractériser le rôle des mandataires politiques. Autrement dit, si une majorité de gauche est élue après une période gouvernée par la droite, la gauche ne pourra pas modifier les engagements

pris par ses prédécesseurs en matière de libéralisation des services.

- **Libéralisation progressive et sans cesse croissante** : il s'agit de couvrir le plus grand nombre de services possibles, d'étendre les règles commerciales à une quantité sans cesse plus importante de services publics.
- **La « liste négative »** : contrairement aux dispositions en vigueur jusqu'à présent qui faisaient état d'une « liste positive » (les États doivent communiquer quels services ils sont prêts à libéraliser), ici, selon le principe de la « liste négative », les États doivent signaler explicitement les services qu'ils souhaitent extraire du champ d'application de l'accord. Sans cela, les services non communiqués sont automatiquement considérés comme privatisables.
- **Le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et États** (ISDS – *Investor-State Dispute Settlement* - rebaptisé aujourd'hui ICS après un léger relifing cosmétique) : la mise en œuvre des dispositions de l'accord sera arbitrale par des tribunaux privés utilisables directement par les entreprises et ce, contre les États ou quelque autorité publique que ce soit.

Les gouvernements ne peuvent avoir recours à cette procédure, ils ne peuvent que s'y trouver confrontés par les entreprises.

Les parties ne sont donc pas traitées de manière équitable devant la loi, ce qui est totalement contraire à l'état de droit.

Ce mécanisme existe déjà dans de très nombreux traités bilatéraux, et a déjà fait des ravages dans quantité de pays. Les exemples ne manquent pas (Égypte, Estonie, Slovaquie, Canada...) Dans le cadre des traités qui nous occupent, la largeur et l'impact gigantesque qu'aurait cet ISDS sur quasiment tous les aspects de la vie en société sont ce qui provoque le plus d'inquiétudes.

Dans le cas du TISA, cependant, il n'est pas encore certain que sera mis en place ce genre de mécanisme.

La Commission européenne a déjà développé une sorte de « modèle » de prestation de services au niveau européen, en l'occurrence il s'agit des services postaux.

La disposition préconisant que les parties maintiendront au minimum le degré d'ouverture des marchés au moment de la signature du Traité commercial aurait pour conséquence que la volonté d'appliquer l'obligation de service universel irait à l'encontre de cette disposition et rendrait illégale toute tentative de revenir en arrière après ouverture des marchés à la libéralisation de ce service. Le différend serait ensuite réglé via la procédure susmentionnée (ISDS ou ICS) qui est totalement au service des intérêts commerciaux et financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du CETA et du TTIP, est prévue la création de « Comités conjoints » composés de technocrates et de lobbyistes, qui pourront encore apporter des amendements *après la mise en place de ces accords* (!). Le Parlement européen n'aura rien à dire sur ces dispositions additionnelles, qui seront dès lors décidées et appliquées de façon totalement opaque et antidémocratique. Il existe déjà plusieurs comités spécifiques de ce type, notamment sur les investissements et les services.

Les concessions de service public et les marchés publics dans le collimateur

En ce qui concerne le CETA, dans le chapitre sur les **Appels d'offres publics pour les concessions de services**, il existe une disposition permettant à l'Union européenne de négocier avec le Canada pour étendre la couverture commerciale en la matière. Or, un long combat syndical a été mené ces dernières années pour exclure cette disposition de la directive européenne sur les concessions, avec succès. Et à présent, sous couvert de traités dépassant les frontières de l'UE, il nous est rétorqué que cette exclusion est limitée et peut être revue à l'avenir, ne laissant dès lors aucune garantie de protection des services publics.

Le chapitre sur **les marchés publics** dans ces traités est également très inquiétant.

À l'heure actuelle, bon nombre de gouvernements lient l'octroi de marchés publics au respect par les entreprises de normes sociales et environnementales, notamment le respect des conventions collectives de travail. Dans la directive européenne sur les marchés publics, il existe une clause qui autorise les gouvernements à établir des conditions de respect de normes dans les contrats de marchés publics. Or, les États-Unis, beaucoup plus protectionnistes que l'UE en la matière (seuls 32 % de leurs offres de marchés publics sont ouvertes aux entreprises étrangères) ne disposent pas de telles clauses et n'ont par ailleurs pas signé 179 des 186 conventions de l'OIT les plus fondamentales ! Le TTIP et le CETA n'intègrent pas d'obligations de respect de normes sociales et environnementales, ce qui laisse présager d'un nivellement vers le bas.

Si ces traités venaient à voir le jour, il serait très incertain que les lois nationales et les directives européennes puissent encore avoir une quelconque valeur face à l'arbitraire rivé aux intérêts financiers qui les caractérisent.

Ces dispositions sont extrêmement dangereuses pour les services publics et pour la démocratie, et il est urgent de convaincre nos gouvernements de ce danger.

Partout dans le monde, les citoyens, syndicats, mouvements sociaux, ONG... s'organisent et se mobilisent contre ces accords commerciaux destructeurs. À titre d'exemple, en octobre dernier, pas moins de 250 000 personnes défilaient dans les rues de Berlin pour dénoncer cette confiscation de la démocratie.

Ces 21 et 22 avril avait lieu à Barcelone la première rencontre européenne des acteurs publics municipaux et régionaux contre le TTIP, le CETA et le TISA.

À ce jour, ce sont en effet plus de 1 500 villes et communes qui se sont déclarées « zones hors TTIP/CETA/TISA » à travers l'Europe ! Ne lâchons rien, campons nos droits devant leurs textes et pour notre démocratie et nos services publics, restons debout !

Le peuple

« J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Voltaire

« Je suis du peuple. Je ne veux être que cela et je méprise ceux qui voudraient être quelque chose de plus. »

Robespierre

Peuple, sale mot ! À croire ceux qui décident pour nous et ceux qui nous informent, le peuple, terme galvaudé, serait la dernière chose dont on aurait besoin. Sus au peuple, à la horde ignorante, à la foule irresponsable ! En ces temps de gouvernance austéritaire, il faut à tout prix éviter que les citoyens se mêlent de ce qui les regarde et tous les stratagèmes permettant de discréditer la cause du peuple sont bons à prendre. Nous avons ainsi déjà évoqué le cas du populisme, ce concept-écran qui est en fait un mot repoussoir qui connaît une fortune très grande chez les éditocrates.

Populisme, phantasme des élites

En creux de cette méthode rhétorique, c'est une image particulièrement négative du peuple qui se révèle, un témoignage direct, concret et éloquent d'une haine de classe : « *le stigmatisme populiste procède lui-même d'un racisme de classe qui renvoie (le peuple) à l'inculture, à la nature, à la barbarie.* »¹

Le peuple ainsi désigné et vilipendé est celui qui se voit envahi ou menacé d'envahissement, qui s'oppose à l'étranger, à l'immigré quand il ne désigne pas la plèbe, le petit-peuple, les gens d'en-bas. Tout ce qui gravite autour du peuple est connoté et déprécié, à un point tel que l'on serait tenté de croire que le changement de conjoncture politique et intellectuelle invite à voir dans le peuple « *le principal problème à résoudre et non plus une cause à défendre* »².

Cette disqualification des classes populaires est également le meilleur héraut de TINA : puisque toute alternative politique est discréditée et jugée inaudible, le choix peut uniquement se



porter sur celui proposé (sur un plateau d'argent) par la doxa : toute autre piste, idée, réflexion émanerait d'une populace, pas encore éduquée et insuffisamment dirigée par l'expert éclairé. Et c'est ainsi que la parole populaire est inculpée, caricaturée et manipulée. Cette disqualification se mue en « *un bâillon symbolique des dominants pour faire taire l'expression des dominés* »³.

En somme, toutes ces « *méthodes de contournement, de dépréciation ou de rejet de la "parole" ou de la "voix" du "peuple" ont un point commun : l'allergie, l'appréhension, la défiance sinon la crainte que ce même "peuple" suscite* »⁴.

Ces méthodes constituent une manière de réimposer et de définir la place du peuple, un peuple qui devient la masse ou l'opinion pour finir en populace, un peuple dissous dans la multiplicité des individus consommateurs et en effet,

force est de constater, que plus *on* est indéterminé dans la formulation, plus l'effet politique s'éloigne. Ainsi, « *démocratie, libéralisme, égalité et peuple sont des concepts multiformes, genre couteau suisse, et une partie des débats qu'ils suscitent vient de ce qu'on ne parle pas toujours de la même lame.* »⁵

Ce qui manque, c'est le peuple !

Face à cette zone de flou et face à cette tentative de disqualification sémantique, une question stratégique se pose : est-il envisageable, sous réserve d'une redéfinition de ce bel étymon, de procéder à une reconquête par la puissance langagière ? Au lieu de cesser de considérer les classes populaires comme un cœur de cible et, partant, de les abandonner à leur triste sort, ne serait-il pas au contraire judicieux, d'invoquer et d'impliquer à nouveau le peuple dans un projet de société émancipateur et progressiste ?

Cependant, le vocable de peuple « n'existe pas en corps, il est un principe politique et le premier geste politique consiste à le faire émerger comme sujet d'émancipation et de lutte... il est construit et comme toute production, son surgissement suppose un travail lent : celui de la prise de conscience, de la réflexion, de l'échange »⁶. Pour continuer dans cet exercice de définition, le Grand Robert, mentionne que la notion de peuple est très vague et peut correspondre à une ethnie, à une communauté politique (...), à une communauté linguistique, culturelle, religieuse...

Pour Jacques Rancière, le peuple « n'existe pas. Ce qui existe, ce sont des figures diverses voire antagoniques du peuple, des figures construites en privilégiant certains modes de rassemblement, certains traits distinctifs, certaines capacités ou incapacités : peuple ethnique défini par la communauté de la terre ou du sang, peuple-troupeau veillé par les bons pasteurs, peuple démocratique mettant en œuvre la compétence de ceux qui n'ont aucune compétence particulière, peuple ignorant que les oligarques tiennent à distance. »⁷

Finalement, face à ces nombreuses définitions, nous pourrions dire que le peuple est un concept protéiforme qui, comme une monnaie fondante, perd de sa valeur si on ne l'utilise pas, ou mal. Partant, faut-il vraiment le solliciter ? Faut-il, du point de vue politique, mettre en lui autant d'espoir et lui faire une telle confiance ? Les errances totalitaires du XXe siècle n'auraient-elles pas montré amplement et, en quelque sorte, définitivement, qu'on ne pourrait plus en appeler impunément à lui, en notre âge des masses ?

S'il n'y a pas de doute qu'elles ont changé, comme le reste de la société, les classes populaires existent toujours. Ainsi, « d'un côté, il n'est plus concevable d'accorder à la classe ouvrière industrielle

la centralité qui était jadis la sienne au sein du mouvement ouvrier mais le capitalisme n'a, jusqu'à preuve du contraire, pas disparu et il continue de se nourrir de cette forme de domination très spécifique qu'est l'exploitation, c'est-à-dire la captation de la plus-value. »⁸

Le peuple, ensemble des classes dominées

Ignorer les classes populaires ne les fait pas disparaître ! Et plutôt que de les ignorer, ne faudrait-il pas absolument les impliquer dans la constitution d'un nouveau bloc historique ? Quitte à les soumettre à une réactualisation tout en veillant à reconstruire une conscience collective, notamment par le biais de l'éducation populaire. Car, en effet, « le mot ne peut désigner une classe unique puisque s'y retrouvent des catégories

extrêmement diverses du point de vue des situations, des revenus ou des modes de vie, donc des classes sociales différentes... il est donc essentiel de parler désormais du « peuple » au sens de

l'ensemble des classes dominées, sujet collectif aujourd'hui autant en devenir que l'était la classe ouvrière tout au long du XIXe siècle »⁹. Ce dernier deviendrait alors le sujet historique d'un nouveau projet d'émancipation historique, par la « recherche de l'hégémonie, c'est-à-dire la construction d'un sens commun qui soutienne la transformation émancipatrice de l'ordre social »¹⁰

Cette réappropriation volontaire du terme *peuple* permettrait de « rendre aux classes populaires la conscience d'elles-mêmes, de leur force, de leur intelligence, de leur capacité à penser le monde en-dehors du modèle néolibéral qui les condamne »¹¹ L'horizon des possibles qui s'ouvrirait alors contre la gouvernance autoritaire des experts et ferait du peuple un acteur du développement du commun face à la domination des marchés.

Plutôt qu'abandonner les classes populaires au chant des sirènes de l'imaginaire néolibéral, il serait par conséquent judicieux de les impliquer dans « la bataille des idées pour {les} soustraire à l'idéologie dominante afin de conquérir le pouvoir »¹². Ensemble !



1. Gérard Mauger, *Repères pour résister à l'idéologie dominante*, Éd. du Croquant, 2013, p. 101.
2. Annie Collovald, *Le populisme du FN, un dangereux contresens*, Éd. du Croquant, 2004, p.189.
3. Lémi, « Entretien avec Bruce Bégout : Les exemples de l'indécence sociale sont multiples, quotidiens, gigantesques », Article 11, mardi 22 décembre 2009, <http://www.article11.info/?Bruce-Begout-Les-exemples-de-l>
4. Marc Crépon, *Élections, de la démodéologie*, Éd. Hermann, 2012, p. 10.
5. Jacques Julliard in Jacques Julliard et Jean-Claude Michéa, *La gauche et le peuple*, Flammarion, 2014 p. 74.
6. Benoît Schmeckenburger, *Le populisme, fantasme des élites*, Éd. Bruno Leprince, 2012, p. 81 et 82.
7. Jacques Rancière, *L'introuvable populisme in Qu'est-ce qu'un peuple ?*, La Fabrique, 2013 ; p. 139.
8. Antonio Gramsci, *Guerre de mouvement et guerre de position*, textes choisis et présentés par Razmig Keucheyan, Paris, La Fabrique, 2012, p. 27.
9. Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 118 et 119.
10. Idem, p.146.
11. Gérard Mordillat, « Demain la guerre », in Patrice Cohen-Séat, *Peuple ! Les luttes de classe au XXIe siècle*, Demopolis, 2016, p. 12.
12. Razmig Keucheyan, « Gramsci, une pensée devenue monde », *Le Monde diplomatique*, juillet 2012, p 3.



Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Bruxelles, ma belle, souffre quotidiennement de son sous-financement. Que l'on parle de santé, de sécurité, d'enseignement, de mobilité ou de tout autre service public, Bruxelles est à la peine.

Pourtant, selon une étude menée en 2014 par Eurostat, l'office européen des statistiques, notre Région serait, en termes de PIB régional par habitant, la troisième plus riche de l'Union européenne. Un constat a priori réjouissant qu'il convient toutefois de relativiser ; nous parlerons davantage de potentialité que de réalité. En effet, le PIB moyen par habitant ne donne aucune indication quant à la répartition de la richesse entre différents groupes de population au sein de la même région et ne mesure pas le revenu dont disposent finalement les ménages. Les navetteurs contribuent au PIB dans une région où ils travaillent et au revenu des ménages là où ils résident. En raison de cette anomalie, ce PIB important par habitant ne se traduit pas nécessairement par un niveau élevé de revenus pour les Bruxellois. Notre Région est sérieusement marquée par les inégalités. Elle connaît, pour des raisons diverses, de profondes disparités liées à un taux de chômage significatif, en particulier dans les quartiers qui concentrent des citoyens belges d'origine étrangère.

Les moyens de nos ambitions

Bruxelles n'a pas les moyens de ses ambitions et doit, pour survivre, sans cesse quémander, en fonction des majorités politiques et des accords de coopération mis en place, des miettes au fédéral. Les responsabilités de son indigence sont partagées. Elles sont la cause directe des politiques d'austérité menées aussi bien par l'Europe que par nos gouvernements complices. Ces mesures néolibérales ont amputé, sans discontinuer, les services publics et les ont progressivement réduits à la paupérisation, à l'impuissance et à la marchandisation. L'actualité récente a démontré les limites de fonctionnement d'une Région, d'un État, lorsqu'on



jugule ses moyens d'action : nos services de renseignement ont été incapables de prévoir la menace des attentats survenus à Bruxelles en mars dernier. Pire, les politiques responsables se sont désolidarisés en invoquant un manque de proactivité de la part de certains agents de l'État. Une honte. La ministre en charge de la mobilité invoquera-t-elle les mêmes excuses quand, seul responsable à bord de son train, le conducteur devra rendre des comptes pour un déraillement avec victimes ? Quand les responsables hospitaliers devront justifier le manque de personnels compétents à une famille éplorée ? Jusqu'où iront le **cynisme** et l'incompétence de nos dirigeants ?

Nous pourrions multiplier les exemples à l'envi tant les défis à relever sont immenses. Mener des politiques au service du citoyen relève, selon nous, prioritairement d'un choix de société. Certains nous reprocheront peut-être notre naïveté ; toute politique publique nécessite des investissements et les moyens seraient, paraît-il, limités. L'Europe pointe pourtant la Belgique du doigt en tant que paradis fiscal pour les grosses entreprises. La Commission européenne exige que le gouvernement récupère 700 millions €, considérés comme des aides illégales, indûment octroyés à 35 multinationales qui ne

payaient pas d'impôt sur 50 à 90 % de leurs bénéfices. Plus récemment, les *Panama papers* ont révélé un vaste système mondial de fraude fiscale qui n'a pas épargné la Belgique. Aujourd'hui, les politiques appellent à faire la lumière. Et demain ? Livreront-ils un agent du fisc à la vindicte populaire ?

Nuit debout

Le citoyen n'est pas dupe. À l'image du mouvement *Occupy Wall Street*, des initiatives toujours plus nombreuses se structurent. Depuis quelques jours, le phénomène *Nuit debout* invite des citoyens de tous bords, ivres d'idéal, à occuper l'espace public. En Espagne, par exemple, l'occupation de places par le mouvement *Podemos* a débouché, que l'on soit en phase ou non avec les revendications exprimées, à une modification de la conscience citoyenne ; à une réappropriation de la notion de progrès. Un élan doit nous conforter dans notre combat et nos revendications quotidiennes.

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB-CGSP



www.cgsp-acod-bru.be

Aux premiers temps de la valse...

Comme le chantait Brel, « Une valse a mille temps ».

Il aura fallu le temps pour que la ministre Galant présente sa démission, malgré toutes les bourdes et les compromissions du Premier ministre pour maintenir un tant soit peu en place cette ministre et debout ce gouvernement qui tel le *Titanic* se croit insubmersible mais commence à prendre l'eau.

Il faudra au Premier plus que des rustines pour maintenir à flot son navire destructeur de nos acquis. Car à force de s'attaquer à des icebergs, il finira par couler de son propre chef.

La faillite de l'État arrive à grands pas, suite aux décisions prises lors du dernier ajustement budgétaire. Les cibles privilégiées du gouvernement sont les travailleurs des services publics. Le MR soutient la paralysie du pays par les camionneurs, au lendemain d'une catastrophe nationale et *a contrario*, il fustige toute action syndicale.

Il est grand temps de dire que la valse a assez duré pour ce gouvernement.

Nous savions qu'ils voulaient mettre en place des décisions qui détruiraient les acquis des travailleurs des pouvoirs locaux et des OIP.

Mais maintenant, ils passent à la vitesse supérieure en touchant à nos pensions avec la mise en place de la pension mixte et la perte de la valorisation pour diplôme dans le calcul des pensions. Ils attaquent nos statuts avec la perte du cumul des jours de congé maladie.

A contrario, ils ne s'attaquent pas à l'évasion fiscale des profiteurs, dénoncée par la presse lors de l'affaire des *Panama papers*.

Ne soyons pas dupes, il s'agit d'une lutte idéologique des classes.

Si nous les laissons faire, nous serons les perdants.

Il est temps de mettre fin à la valse des privilégiés.

Passons, nous aussi, à l'étape supérieure et participons aux actions contre ce gouvernement.

*Olivier Nyssen
Secrétaire général*

La réforme des services d'Incendie fête sa 1^{re} année Mais il n'y a pas de quoi se réjouir !

Un an après la grande réforme des services d'Incendie il n'y pas de quoi pavoiser.

Différents problèmes impactent le fonctionnement des Zones de secours, la motivation du personnel et les services prestés aux citoyens :

- le personnel doit travailler sur le fil du rasoir, ce qui se répercute sur la prestation de services ;
- les plans du personnel sont manquants ou faibles, ils forment pourtant la base d'une Zone de secours performante ;
- la valorisation du personnel est insuffisante, qu'il soit professionnel ou volontaire, le démantèlement du statut va crescendo, tant au niveau zonal que fédéral ;
- il n'y a pas ou guère de politique de sécurité et de bien-être au sein des zones ;
- les équipes dirigeantes sont défaillantes : elles manquent de gestion humaine des équipes et d'un bon coaching pour la formation à l'organisation ;

- le dialogue social et la communication sont souvent déficients.

À l'automne 2015, le Ministre Jambon annonçait un suivi de la réforme avec un accompagnement des zones via l'inspection. Mais les résultats effectifs se font attendre.

D'une part, il est temps **qu'au niveau fédéral ce coaching soit pris au sérieux**. C'est pourquoi nous demandons une feuille de route pour s'attaquer aux différents problèmes, les uns après les autres.

D'autre part, il est temps **que les Présidents, les Conseillers et les Autorités des zones assument leurs responsabilités** et qu'ils utilisent correctement et à bon escient l'autonomie dont ils disposent.

Car il y va de la sécurité de tous.

Nous attendons du Ministre des initiatives fortes pour faire face à tous ces problèmes qui sont à l'origine d'une **démotivation galopante du personnel de secours**.

Parce que **les droits des citoyens aussi revêtent un rôle crucial** dans cette problématique. Comme citoyen vous méritez une bonne protection de base.

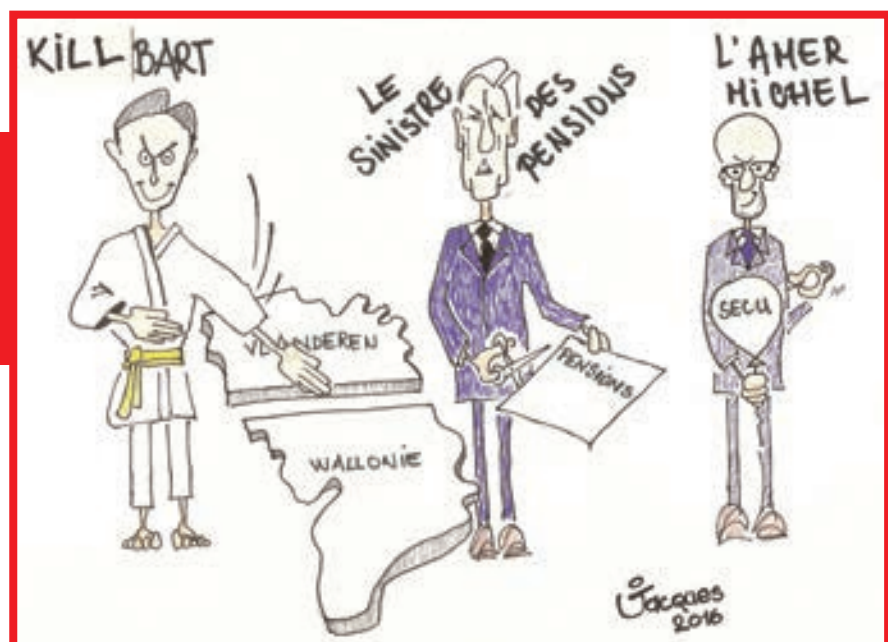
Celle-ci ne peut être offerte que **s'il y a suffisamment d'effectifs, si le personnel est motivé et si les moyens nécessaires sont prévus**.

Nous vous invitons tous, travailleurs et citoyens à signer la pétition que vous trouverez sur le lien suivant, ou qui vous sera présentée par votre délégué :

<http://www.cgsp-admi.be/services-dincendie-1-an-deja-cest-chaud/>

Que 2016 soit l'année des perspectives tant pour les citoyens que pour le personnel des services d'incendie. Sans quoi, ce personnel se fera entendre dans la rue !

« Ils étaient à l'affiche en 2015. La saison 2 s'annonce en 2016. N'est-il pas temps de stopper cette mauvaise série ? »



Comité B

Réunion houleuse du 9 mars

Lorsque la concertation dérape...

Dans nos éditions précédentes nous vous avons relaté les difficultés rencontrées au niveau du Comité B que ce soit au point de vue dialogue social que du contenu des dossiers.

Malheureusement si à l'issue du Comité B du 27 janvier nous avons pu espérer une amélioration du climat social, force est de constater que l'Autorité n'a toujours rien compris.

Ainsi les deux dossiers sensibles que sont la mutation et le régime disciplinaire ont été soumis à une ultime négociation le 9 mars 2016.

Si en matière de résidence administrative et de mutation le projet « *quick win* » a été légèrement amélioré, le projet touchant au régime disciplinaire a, lui, subi peu de modifications significatives, mais surtout **chose inacceptable ces modifications nous ont été présentées par l'Autorité comme étant acquises si et seulement s'il y avait signature d'un protocole d'accord unanime**. Vous avez dit « chantage » ?

Les trois syndicats ont une nouvelle fois exprimé leurs réserves ce mercredi 9 mars. Si l'Autorité a pris le temps de répondre aux remarques des autres syndicats, elle s'est contentée de rejeter, sans explication, l'ensemble des remarques de la CGSP. Celles-ci portaient pourtant sur des points essentiels tels que l'encadrement des délégations de compétences prévues, le respect de la vie privée en cas de mutation temporaire, l'organisation d'un test en cas de mutation volontaire, la réduction du nombre de sanctions disciplinaires, le caractère déraisonnable de la durée de la retenue de traitement (36 mois !), le délai pour être entendu par son supérieur hiérarchique dans le cadre d'une procédure disciplinaire, la suppression de la proposition provisoire de peine disciplinaire, les effets

pervers de la suppression de la suspension de la procédure disciplinaire en cas de poursuite pénale...



Seule la CGSP a signé deux protocoles de désaccord, notre base avait rejeté à l'unanimité les deux projets.

La réponse de la cellule stratégique (cabinet) fut immédiate :

Après avoir chaleureusement remercié « ceux qui avaient bien défendu » les textes gouvernementaux, il a invité la CSC-services publics et le SLFP et eux seuls à une réunion informelle, le 16 mars.

Thème de cette réunion dont la CGSP était exclue : l'introduction de l'intérim dans la fonction publique fédérale.

Est-ce cela l'amélioration du dialogue social voulue par le cabinet du Ministre de la Fonction publique ?

Hormis la CGSP, aucune contestation du banc syndical en réunion. Ce n'est qu'à posteriori que nos collègues du SLFP et de la CSC ont décliné cette invitation « spéciale ».

Nous reviendrons lors de leur publication sur ces textes, ô combien importants !

Les ponts en 2016 tant attendus

Ce 23 mars la fameuse circulaire « Ponts 2016 » a enfin été soumise à la négociation.

La note explique l'importance que cette mesure soit rendue publique « à temps »... alors que les syndicats réclament depuis décembre 2015 que ce point soit mis à l'ordre du jour du Comité B. Depuis 2001, la publication des jours de dispense s'est toujours faite au plus tard en janvier (exception faite des dispenses de service de 2012), et couvrait l'ensemble des jours fériés qui tombaient un mardi ou un jeudi.

La note de présentation au Comité B précise que seuls deux jours de dispense seront accordés en 2016, alors que 4 jours fériés tombent un mardi ou un jeudi. Si les OS peuvent comprendre et se réjouir des deux jours accordés, elles ne comprennent pas les raisons qui poussent l'Autorité à ne pas prendre en compte au minimum le 31/10/2016. En effet, les vacances scolaires de Toussaint ont été fixées, pour les trois Communautés, du 31 octobre au 6 novembre. Il semblerait donc normal d'accorder un jour de dispense de service le 31 octobre, sans quoi, il est fort probable que bon nombre de membres du personnel devront demander congé ce jour. Or, compte tenu que le citoyen sera informé que les administrations seront ouvertes à cette date, et compte tenu des diminutions de personnel (économies budgétaires imposées), le risque est grand que ce congé ne soit pas accepté (pour les « besoins du service »). N'aurait-il pas été plus judicieux de prévoir d'office une telle dispense et de faire « confiance » (terme fort apprécié par le cabinet de la Fonction publique) aux managers qui pourraient, s'ils l'estiment nécessaire, imposer une permanence pour certains services, tenant compte de « la nature des missions à assurer ». Cela permettrait aux membres du personnel

qui doivent assurer cette « permanence » de récupérer ce pont à un autre moment.

Malgré les propositions formulées, susceptibles d'entretenir un réel dialogue social, l'Autorité n'a apporté aucune réponse concrète et s'est contentée de maintenir sa proposition.

Les trois OSR ont donc remis un protocole de désaccord.

Les formations certifiées

La Directrice générale de l'IFA nous a exposé la problématique de la fin des formations certifiées.

En effet, un certain nombre de membres du personnel (= groupe restant de 145 personnes à ce jour, mais le chiffre est sujet à évolution) n'ont pas pu participer à leur formation certifiée pour de bonnes raisons (absence justifiée).

Comme les formations certifiées doivent se terminer cette année et que les derniers tests sont planifiés pour la fin juin, l'IFA propose de donner une dernière chance à ces personnes.

Les personnes concernées sont donc celles qui ont été invitées au moins une fois à une formation certifiée et dont l'absence était justifiée.

Mais que contient cette proposition ?

L'IFA propose de maintenir 4 formations certifiées qui seront dispensées en « auto-apprentissage ». Il s'agit, pour les niveaux A/B des formations suivantes :

- dynamique de groupe et,
- gérez vos projets.

Pour les niveaux C/D, les formations proposées sont :

- travailler en équipe et,
- communiquer de façon plus efficace avec les collègues et/ou les clients.

Un seul jour de test sera fixé pour chaque formation certifiée (test sous forme de QCM).

Une séance de questions/réponses d'une demi-journée sera organisée deux semaines avant la date du test. En plus de ce demi-jour de questions/réponses, et uniquement pour le niveau C/D, une séance collective d'une demi-journée sera organisée au début de l'auto-apprentissage pour expliquer comment étudier, parcourir la structure de la matière, répondre à des exemples de questions de test, etc.

La communication sur ce point se fera par l'intermédiaire des SPOCS (personnes de contact) après les vacances de printemps.

Les OSR ont insisté sur le fait que les services concernés devaient mettre tout en œuvre pour informer les membres du personnel visés par cette mesure (et qui sont éloignés du service). Pour les personnes qui malgré tout ne pourraient pas participer à cette ultime opportunité, une solution devra être trouvée. En effet, ces membres du personnel se sont inscrits à une formation certifiée et bénéficient donc d'un droit acquis à suivre cette formation.

Rapport « Absentéisme » de MEDEX

Le Directeur de Medex, présente les résultats de l'enquête de Medex sur « l'absentéisme ».

Les chiffres de 2015 ne sont pas encore finalisés. Dès lors, l'exposé a porté sur les données 2014.

Les données ont été comparées avec le secteur privé et celles des administrations flamandes.

En résumé, les congés de maladie des fonctionnaires fédéraux ne sont pas plus élevés que ceux du secteur privé ou des administrations flamandes. Parmi les causes d'absences pour maladie, le burn-out a été intégré dans la catégorie « Stress » qui recouvre aussi la dépression. Il n'est donc pas facile de donner un aperçu précis de l'impact du burn-out sur ces données.

Les économies imposées ont eu pour conséquence de réduire le nombre de contrôles (44 500).

Sur base des constats qui ont pu être faits sur ces données, le Medex prendra les mesures suivantes :

- augmenter le pourcentage de contrôle ad hoc à 30 % (actuellement, les contrôles ad hoc représentent 10 %, les contrôles sur base du facteur Bradford à 60 % et les contrôles random à 30 %). Les deux autres catégories de contrôles seront réduites de 10 % ;
- en cas d'épidémie de grippe, les absences inférieures à 5 jours ne seront plus prises en compte pour les contrôles aléatoires ;
- la manière de calculer le facteur Bradford sera adaptée (actuellement une absence de 150 jours donne lieu à un facteur Bradford de 150).

Les OSR souhaitent connaître le nombre de plaintes qui ont été introduites contre les médecins contrôleurs et des motifs invoqués. Nous sommes en attente des informations.

Fonctions de management et d'encadrement

Les quatre projets soumis concernent l'évaluation des mandataires. Les modifications portent principalement sur l'alignement du cycle d'évaluation des titulaires de mandats sur ceux des contrats d'administration et des adaptations visant à rapprocher le système des évaluations des managers à celui des fonctionnaires fédéraux (cycle d'évaluation du 1^{er} janvier au 31 décembre ; si absence plus de la moitié de la période d'évaluation, il reçoit d'office la mention « répond aux attentes » ...).

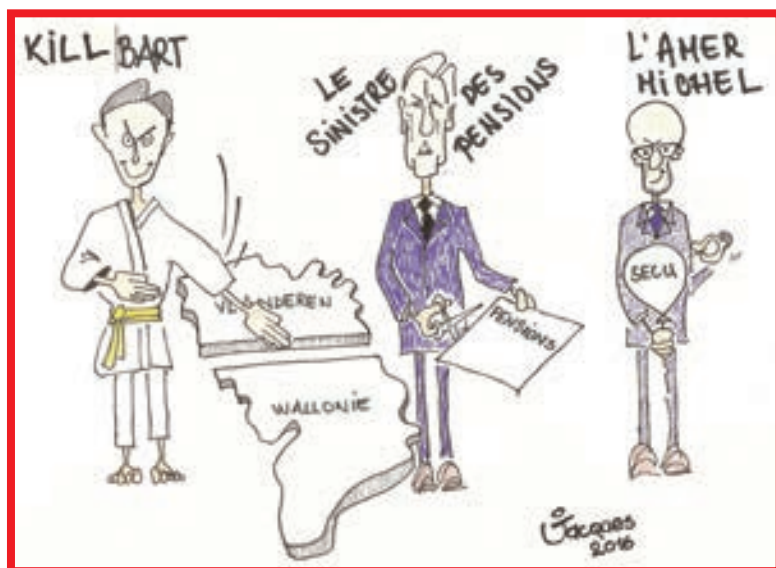
Les syndicats ont fait constater que le rapprochement du système d'évaluation des mandataires avec celui des fonctionnaires pourrait être perçu comme une volonté de revenir sur le système des mandats. À notre grande surprise, l'Autorité répond que le sys-

tème de mandats devra être évalué... (Un retour à ce qui existait avant Copernic ou une volonté de pallier à l'absence de mandataires N-VA ?)

Les OSR ont aussi fait constater que certains managers de l'AFSCA (mais

aussi d'autres pour lesquels des régimes de mandats spécifiques existent) n'ont pas été « harmonisés » avec ces nouvelles dispositions. La question semble avoir suscité un certain malaise du côté de l'Autorité, mais celle-ci n'y a apporté aucune réponse.

Les négociations sur ces quatre projets sont toujours ouvertes au moment où nous écrivons ces lignes.



« Ils étaient à l'affiche en 2015. La saison 2 s'annonce en 2016. N'est-il pas temps de stopper cette mauvaise série ? »

Formation argumentations ou comment défendre les affiliés

La CGSP défend ses affiliés : c'est une évidence

Pour y arriver, les principaux moyens de notre organisation syndicale sont :

- **la Défense collective :** les Comités de négociation et de concertation ;
- **la Défense individuelle :** l'accompagnement personnalisé de l'affilié « en délicatesse » avec sa hiérarchie, d'abord en conciliation si possible, ou devant les Commissions disciplinaires, ou auprès du Tribunal du travail, ou même jusqu'au Conseil d'État.

Afin de leur permettre d'avoir tous les atouts de leur côté, le secteur organise une formation argumentations.

Cet accompagnement est un défi quotidien. Aux manettes : les délégués et les permanents. Qui sont celles et ceux qui épaulent les affiliés ? Quels sont les moyens et méthodes mis à leur disposition ? Et quel est leur vécu ?

À la base, **les délégués de terrain.** Tour de table avec quelques partici-

pants à la formation « argumentation » organisée à l'Interrégionale de l'Ouest début mars 2016.

Chantal, déléguée dans un OIP de La Louvière depuis 8 ans, se soucie avant tout du collectif et de la défense des valeurs du service public : « *ce problème avec un affilié, n'est-il pas aussi vécu par d'autres ? La récurrence d'un souci donne davantage de poids à l'argumentation face à la hiérarchie ! Et la résolution du problème aide tout le monde !* »

David, nouveau venu, a été « mis dans le bain » en aidant son permanent sur un dossier difficile, en tant que spécialiste du terrain. « *J'étais naïf, expliquait-il, je croyais que mes petites explications allaient lui permettre de boucler son dossier en deux temps trois mouvements ! Quand j'ai vu la masse de travail que la vraie bonne préparation d'un dossier exigeait, j'ai été stupéfié ! Je ne me rendais pas compte ! Maintenant, avec cette for-*

mation, j'ai appris – un peu – comment préparer et analyser un dossier. Mais encore une fois, quel boulot !!! »

Delphine est déléguée dans une Administration communale depuis 5 ans. Juriste de formation, elle possède bien sûr d'excellentes bases pour analyser un cas. « *Mais connaître théoriquement des notions est très différent de les appliquer au quotidien, avec le facteur humain à prendre en compte* ». Elle attend surtout la suite « *si préparer son argumentation est un préalable indispensable à toute prise de parole, et si cette formation m'a pas mal appris, en tant que déléguée, j'ai davantage d'incertitudes pour l'étape 'prendre la parole' Parler en public ne s'improvise pas, il faut avoir confiance. J'espère donc très bientôt une autre formation pour travailler ce volet-là* ». Son collègue **Rosario** se félicite d'avoir suivi la formation qui « *donne confiance en soi, permet de distinguer l'essentiel de l'accessoire dans l'argumentation. Car en tant que délégué, mon principal souci serait de "rater mon coup"*

par manque d'expérience, de connaissances, et de décevoir mon affilié ».

Paolo, tout nouveau délégué depuis moins d'un an : « *fnalement, j'ai beaucoup apprécié la formation, parce qu'elle m'a donné une méthode d'analyse très pratique. Les jeux de rôle facilitent aussi l'apprentissage et la bonne compréhension. Mais la barre était mise très haut : des termes inhabituels, des concepts nouveaux... J'ai dû parfois m'accrocher !* »

Déléguée principale (Ville et CPAS) **Martine** exerce son mandat depuis 2012. Elle a évidemment de nombreuses expériences à partager, bonnes ou mauvaises. Parfois frustrantes aussi, comme celle-ci. « *Devant le Collège, je défends un collègue ayant beaucoup d'ancienneté, que l'on voulait licencier pour manque de soin dans son travail. Mon argument : la hiérarchie ne devait pas attendre aussi longtemps pour s'en rendre compte ! Et devait, dès la constatation des manquements, lui donner des outils pour s'améliorer. Je suis entendue ! On accorde à mon affilié 6 mois de « sursis », à condition de corriger ses défaillances. Victoire ? Non... la personne n'a pas changé son comportement... donc a été licenciée quand même.* » Ou encore « *le plus dur parfois est de gérer son affilié ! Nous avons une ligne de défense bien préparée, on s'y tient. L'affilié, parfois, spontanément, prend la parole et... s'enfonce, en évoquant des faits inconnus de la hiérarchie par exemple. Je pense alors très fort "Mais tais-toi donc !!!"* »

Avant de se lancer, tout délégué doit posséder un kit de base : la documentation nécessaire, le statut, les règles SIPP, la RGB... et connaître sa matière ! Quand les outils sont fournis mais pas encore employés, il faut apprendre à les manipuler. Avoir une méthode, une trame, pour poser les bonnes questions.

Pour cela, rien de mieux qu'une **bonne formation**

Éric Denamur, un pédagogue passionné (comme le définit parfaitement Rosario) est l'animateur privilégié du secteur pour les formations Argumentation et Prise de parole.

Ancien Commissaire de police, syndicaliste et surtout grand communicateur, il a mis son expérience de formateur et sa force de conviction au service de l'écolage des délégués.

Ses mots-clés : pour argumenter, il faut savoir de quoi on parle. Donc avis aux défenseurs potentiels : potassez votre statut ! Ce n'est pas forcément drôle mais c'est indispensable.

Ensuite, il faut savoir se servir de ses connaissances : pour argumenter par rapport à l'événement. Et puis, il faut savoir « se vendre » : pour convaincre et vaincre.

Bref, pas de baguette magique, juste énormément de boulot pour préparer le dossier, tout disséquer.

Et aussi un autre conseil : avec l'Autorité, être dans la coopération plutôt que dans l'opposition. Lors de la mise en situation de clôture, les participants à la formation ont d'ailleurs découvert - avec surprise - que cette méthode était la plus efficace !

Quand les choses se compliquent, quand l'intervention des délégués de terrain n'est pas possible ou que le dossier est trop lourd pour une simple conciliation, **les permanents montent au créneau.**

Conseiller en prévention de la Ville de Mons à l'origine, **Stéphane Rybczak** est le Président de la délégation de la Ville et du CPAS de Mons, ainsi que la Zone de secours Hainaut centre (ce qui représente au total près de 3 000 personnes), et est considéré, à ce titre, comme le Permanent.

Les procédures disciplinaires au cours desquelles il est amené à intervenir revêtent, selon la loi, plusieurs stades de gravité. La conciliation est la première étape, celle à privilégier, notamment parce qu'elle laisse le dossier personnel vierge de toute remarque. L'affilié peut bien sûr s'arranger directement, mais s'il ne s'en sent pas capable ou s'il éprouve des réserves quant à l'objectivité de son supérieur, le permanent prend contact.

Ensuite, les autres stades disciplinaires (de la réprimande jusqu'au blâme) peuvent déboucher sur des sanctions mineures, qui n'ont pas d'incidence sur le salaire, mais sont notées au dossier. Les faits graves sont directement envoyés devant la Commission de discipline, le Collège ou le Conseil. Comme le fait remarquer Stéphane « *Ce n'est facile pour personne d'aller s'opposer au politique qui est l'employeur. À Mons, en plus, c'est aussi un - ancien - Premier Ministre ! On comprend que les délégués, à 90 % contractuels, préfèrent que les discussions se fassent par l'intermédiaire du Permanent ou du Secrétaire régional.* »

C'est souvent le délégué de terrain qui est le premier au courant des faits. Si l'affilié le demande - c'est important de le souligner - il contacte alors le permanent et lui brosse un tableau de la situation de travail et des liens interpersonnels, c'est précieux et indispensable pour bien appréhender la situation. Il apporte l'argumentation à privilégier dans ce cas précis.

Cet accompagnement est quasi quotidien. Stéphane insiste « *en commission disciplinaire, je ne minimise pas forcément les faits. Je n'excuse pas, je ne trouve pas mille circonstances atténuantes... Mais mon rôle syndical est avant tout de vérifier si la procédure d'accusation a été correctement menée, si les formes et délais ont été respectés. Et j'analyse aussi si la hiérarchie a valablement joué son rôle dans la gestion directe, s'il n'y a pas d'acharnement de la part du supérieur par exemple.* »

L'étape ultime, en cas d'échec des tentatives précédentes d'apaisement, c'est le Tribunal du travail ou le Conseil d'État. Deux ou trois fois par an... Dans ce cas, la régionale monte le dossier. La secrétaire interrégionale, le secrétaire intersectoriel régional et le secrétaire général du secteur donnent leur avis, comme bien sûr le service juridique. Les recours possibles et les chances de succès sont pesés. Car la procédure est très coûteuse, le syndicat ne s'engage pas à la légère. Si l'action est jugée opportune, le dossier - préparé par la CGSP de A à Z - est transmis à un avocat qui représentera offi-

ciellement l'affilié devant le tribunal. Si l'affilié donne son accord, bien sûr.

Un exemple ? Un fait très grave. Un vol à savoir : l'utilisation indue et répétée d'une carte de carburant du service.

L'affilié reconnaît les faits, la CGSP ne cautionne pas. Mais défend.

Stéphane Rybczak essaie d'objectiver : pourquoi ? Parce que la personne en grande précarité (cachée à ses collègues, par honte) vit dans sa voiture. Donc a besoin de beaucoup de carburant pour s'assurer un minimum de chauffage.

Autres arguments : la personne a une hygiène défaillante, et elle est souvent malade en fin de mois, sans certificat (car n'a pas d'argent pour payer le médecin) : la GRH, alertée par cet absentéisme, aurait dû détecter et identifier un important problème. En tant que service public, la moindre des choses est de venir en aide à un agent en service !

Résultats : évidemment un remboursement, mais échelonné. Interpellation de l'Échevin pour un logement. Et mise en place d'un dispositif général de soutien.

L'affilié continue à travailler dans des conditions de vie décentes.

Jean-Marie Oger est le délégué permanent de l'intercommunale HYGEA (350 personnes). Dans la mesure du possible, il laisse le délégué de terrain accompagner son affilié. Mais est bien sûr toujours là, notamment quand les fautes reprochées sont assez graves.

Il veille à ce que la crédibilité de la CGSP soit toujours préservée : « on défend ce qui est défendable ». Il faut toujours avoir bien préparé son intervention, à chaque stade de la procédure (il n'y a pas de petits dossiers).

On encadre évidemment les nouveaux délégués trop jeunes et trop fougueux pour éviter de mettre l'affilié et l'organisation syndicale en porte-à-faux ! »

La mise sous pression des travailleurs, qui n'est pas anodine, se traduit par une exagération des sanctions. Jean-Marie déplore que « l'avertissement n'existe presque plus. On met actuellement dans le dossier disciplinaire des faits qui, avant, valaient simplement une réprimande verbale. On part tout de suite en procédure disciplinaire ».

Du vécu pour des broutilles, un agent fan de modélisme récupère des mini-roulettes dans des imprimantes mises au rebut ; il est accusé de vol !

Lors de la collecte d'immondices, les consignes de sécurité sont « pas de « surtonnage ». Donc si on les respecte, on ne sait pas finir sa journée. Or le chef refuse toute heure supplémentaire. Donc pour de la mauvaise foi de la part du supérieur, l'agent est perdant à tous les coups, et passible de sanctions évidemment !

Dans les OIP fédéraux, **Philippe Lacrosse**, Président de la délégation de l'ONEM, évoque son expérience de presque 25 années dans les Chambres de recours. Les dossiers présentés sont le plus souvent relatifs à l'évaluation et au stage.

Les recours sont « plus souvent gagnés pour des problèmes de forme. La réglementation n'est pas respectée. Mon truc : préparer le dossier comme si j'allais devant le Conseil d'État ! D'abord la forme : les textes, les dates. Ensuite le fond : les incohérences, les pièces manquantes, la prescription... Il y a aussi moyen de jouer, lorsque par exemple on est confronté à un avocat n'y connaissant pas grand-chose en droit administratif et aux réalités d'une administration. Et c'est parfois jubilatoire, quand des responsables RH se font taper sur les doigts... Mais je crains que les prochains recours ne soient plus difficiles à gagner, car l'administration apprend de ses erreurs ! »

Contrôleur social et donc sachant décortiquer un texte réglementaire, Philippe, délégué très investi, se souvient de sa formation - déjà ancienne. « Notre secteur - encore les Parastataux à l'époque, cherchait de nouveaux délégués voulant apprendre à monter une défense.

La réserve s'épuisait... Les intervenants étaient Dany Vassart, Marc Henry, Jean Jadin. Il confirme les conseils donnés par Éric Denamur en formation : « négociier avec l'administration arrange les parties. Un recours leur coûte aussi, donc chacun met de l'eau dans son vin ! »

Il y a quelques années, appelée dans un organisme pour défendre un agent « ripou », qui méritait sans conteste la « révocation », la CGSP a négocié de ne pas aller en recours et surtout pas au Conseil d'État (cf. ci-dessus, les coûts !)

La CGSP a demandé et obtenu la démission d'office.

NB : les deux peines mettent fin au statut de fonctionnaire, mais en cas de révocation, le droit à la pension est aussi supprimé, de même que l'agent n'a pas droit aux allocations de chômage, ses prestations en tant que statutaire, ne donnent pas lieu à des cotisations à l'ONSS pour ouvrir ses droits au chômage, entre autres.

En obtenant la démission d'office, l'intérêt de l'affilié a donc été préservé. Il a eu droit aux allocations de chômage et la situation de sa famille n'en a pas été trop perturbée... et plus tard il aura droit à une pension décente.

Les parties n'ont pas eu à supporter des frais de recours. Gagnant-gagnant.

Pour mener à bien ces missions d'assistance, le Secteur peut compter, dans toutes les Régionales, sur les femmes et les hommes qui, après avoir fait la courageuse démarche d'être délégué(e), continuent à se former dans les difficiles matières juridiques, continuent à s'améliorer dans les techniques de concertation et de négociation, continuent à apprendre pour aider leurs affiliés. Ce n'est pas simple, mais personne ne recule devant l'effort.

La CGSP défend ses affiliés, c'est une évidence.

Lu pour vous

Nos mythologies économiques

Éloi Laurent
Ed. Les Liens qui Libèrent

Éloi Laurent est économiste, professeur à l'Université de Stanford et à Sciences Po.

Son dernier livre, un essai court et percutant, remet les idées en place, en démontant toutes les fausses évidences qui polluent le débat public : la mythologie néolibérale, la mythologie social-xénophobe et la mythologie écolo-sceptique.

Un des grands axes de sa démonstration : l'économie n'est pas une science, elle relève plutôt de la mythologie : une croyance en un ensemble de représentations collectives aussi puissantes que fausses. De ce fait, les débats sur les questions économiques et sociales reposent principalement sur des idées reçues, qui contaminent insidieusement les esprits crédules ou moins informés, obligés de croire la parole des « experts ».

Un mythe, c'est une fausse évidence qui se présente comme naturelle. Et dans le discours ambiant, il y en a beaucoup !

Parmi les quinze mythologies économiques majeures que ce livre déconstruit : « Une économie de marché dynamique repose sur une concurrence libre et non faussée », « Il faut produire des richesses avant de les redistribuer », « Les flux migratoires actuels sont incontrôlables et conduisent au grand remplacement de la population française », « L'immigration représente un coût économique insupportable », « Les marchés et la croissance sont les véritables solutions à nos crises écologiques », « L'écologie est l'ennemie de l'innovation et de l'emploi ».

Économique mais par conséquent aussi politique, un texte qui donne à réfléchir !



TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Belgium bashing ou capitalisme bashing ?
- 4 / Dossier • Libéralisation des services publics dans les accords commerciaux de nouvelle génération (TTIP, CETA, TISA)
- 6 / Le mot qui pue • Le peuple
- 8 / IRB • Faire (enfin) de Bruxelles une priorité

Infos Admi

- 9 / Édito • Aux premiers temps de la valse...
- Fédéral
- 10 / La réforme des services d'Incendie fête sa 1^{re} année – Mais il n'y a pas de quoi se réjouir !
- 11 / Comité B • Réunion houleuse du 9 mars
- 13 / Formation argumentations ou comment défendre les affiliés • La CGSP défend ses affiliés : c'est une évidence

Lu pour vous

- 16 / Nos mythologies économiques

www.cgspwallonne.be

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB - Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11